

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 04 mars 2020 à 18h30**

**Date de convocation**  
**26 février 2020**

Nombre de Membres :

En exercice : 53

Présents : 31

Ayant donné procuration : 10

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le QUATRE du mois de MARS, à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

**Annéville** : M. MUNIER et M. DALLA-FAVERA

**Bronvaux** : M. FAVIER

**Clouange** : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. BETOU

**Marange-Silvange** : M. MULLER, Mme TOUSSAINT et M. MEOCCI

**Montois la Montagne** : -

**Moyeuivre-Grande** : M. DROUIN, Mme CONTESE, Mme CISAMOLO et M. LACAVAL

**Moyeuivre-Petite** : M. HENRY

**Pierrevillers** : M. PELIZZARI

**Rombas** : M. FOURNIER, Mme WAGNER, M. RISSER, Mme MACAIGNE, M. SAUDRY, M. NOBILE et M. VILLA

**Roncourt** : M. HALTER et M. FICHTER

**Rosselange** : M. MATELIC et Mme SEEMANN

**Sainte Marie Aux Chênes** : M. WATRIN, Mme FRANIA et M. CAYRÉ

**Vitry-sur-Orne** : M. CORRADI et Mme DURIVAL

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme GIULIANO à M. MUNIER

M. WROBEL à M. FAVIER

M. ZELLER à M. BOLTZ

Mme GREFF à M. MULLER

M. CANTELE à M. FOURNIER

M. ROVIERO à Mme CISAMOLO

M. TIRLICIEN à M. DROUIN

M. SCHWEIZER à M. HENRY

Mme BENCI à M. RISSER

M. SCHONS à M. MATELIC

**Absents excusés** : Mme CALCARI-JEAN, Mme ARNOULD-RIVATO, M. PIERRE, Mme HUJDA, M. RACHIELE, Mme PANAROTTO, M. RAD et M. DI EGIDIO.

**Absents** : M. MITIDIERI, Mme LOMBARDI, M. DIEUDONNE et Mme DAMILOT.

---

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 février 2020.**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 février 2020.**

**Installation d'une nouvelle conseillère communautaire**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **INSTALLE Madame Florence PANAROTTO** dans ses fonctions de déléguée communautaire, en remplacement de Madame Doris BARTOLETTI.

#### **Délibération 2020-04 – Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2019**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Principal de l'exercice 2019 comme suit :
  - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 393 483,51 €
  - 2°) En excédent de fonctionnement reporté  
Compte 002 – Excédent reporté : 219 219,68 €

#### **Délibération 2020-05 – Budget Annexe « Champelle » - Affectation du résultat de l'exercice 2019.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « Champelle » de l'exercice 2019 comme suit :
  - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 7 003,16 €
  - 2°) En excédent de fonctionnement reporté  
Compte 002 – Excédent reporté : 0,00 €

#### **Délibération 2020-06 – Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » - Affectation du résultat de l'exercice 2019.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » de l'exercice 2019 comme suit :
  - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 491 530,33 €
  - 2°) En excédent de fonctionnement reporté  
Compte 002 – Excédent reporté : 1 336 896,16 €

#### **Délibération 2020-07 – Budget Annexe « GEMAPI » - Affectation du résultat de l'exercice 2019.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « GEMAPI » de l'exercice 2019 comme suit :
  - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 494 802,57 €
  - 2°) En excédent de fonctionnement reporté  
Compte 002 – Excédent reporté : 0,00 €

#### **Délibération 2020-08 – Budget Primitif 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 40 voix POUR et 1 CONTRE,

- ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit en, en recettes et en dépenses,
  - en section de fonctionnement : 11 162 773,90 €
  - en section d'investissement : 5 300 413,32 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

**Délibération 2020-09 – Versement d’une subvention d’équilibre  
au Budget Annexe « PAC Champelle ».**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE du versement d’une subvention de 7 539,07 € destinée à équilibrer le Budget Annexe « PAC Champelle ».

**Délibération 2020-10 – Versement d’une avance d’investissement  
au Syndicat Mixte d’Études et d’Aménagement des Portes de l’Orne.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE du versement d’une avance d’investissement de 364 486,64 € destinée à équilibrer la section d’investissement du Budget Primitif 2020 du Syndicat Mixte d’Études et d’Aménagement des Portes de l’Orne.

**Délibération 2020-11 – Budget Annexe « Ramonville » 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Ramonville » pour l’exercice 2020, qui s’équilibre comme suit en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : 18 813,48 €
  - en section d’investissement : 12 000,00 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement.

**Délibération 2020-12 – Budget Annexe du Parc d’Activités Communautaire « Champelle » 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe du Parc d’Activités Communautaire « Champelle » pour l’exercice 2020, qui s’équilibre comme suit en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : 7 539,07 €
  - en section d’investissement : 159 037,16 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement.

**Délibération 2020-13 – Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 40 voix POUR et 1 CONTRE,

- ADOPTE le Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » pour l’exercice 2020, qui s’équilibre comme suit en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : 7 653 041,23 €
  - en section d’investissement : 3 837 510,93 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement, et par opérations en section d’investissement.

### **Délibération 2020-14 – Budget Annexe « Gestion locative » 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Gestion locative » pour l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : 822 887,82 €
  - en section d'investissement dépenses : 34 482,98 €
  - en section d'investissement recettes : 1 247 413,45 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

### **Délibération 2020-15 – Budget Annexe « GEMAPI » 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « GEMAPI » pour l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : 675 000,00 €
  - en section d'investissement : 806 797,14 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

### **Délibération 2020-16 – Budget Annexe « BEREGOVOY » 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « BEREGOVOY » pour l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : 0,00 €
  - en section d'investissement : 0,00 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

### **Délibération 2020-17 – Fiscalité additionnelle – Détermination du taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de chacune des taxes, comme suit :
  - Taxe d'Habitation : 1,87 %
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 1,98 %
  - Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,24 %

### **Délibération 2020-18 – Détermination du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 40 VOIX POUR et 1 CONTRE,

- FIXE le taux 2020 de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,84 %.

### **Délibération 2020-19 – Détermination du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux 2020 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,11 %.

### **Délibération 2020-20 – Taxe « GEMAPI » – Vote du Produit**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le produit de la Taxe « GEMAPI » pour l'année 2020 à 675 000,00 €.

### **Délibération 2020-21 – Construction d'une nouvelle structure multi-accueil à Rombas – Autorisation de Programme – Modification**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 40 VOIX POUR et 1 CONTRE,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une nouvelle structure multi-accueil à Rombas, conformément au tableau récapitulatif annexé.

### **Délibération 2020-22 – Construction d'une Maison de services au Public à Sainte-Marie-aux-Chênes – Autorisation de Programme – Modification**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la construction d'une Maison de Services au Public à Sainte-Marie-aux-Chênes, conformément au tableau récapitulatif annexé.

### **Délibération 2020-23 – Réalisation d'une liaison douce « Rombas / Amnéville / Hagondange » – Autorisation de Programme – Création**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'une autorisation de programme relative à la réalisation d'une liaison douce « Rombas / Amnéville / Hagondange », conformément au tableau récapitulatif annexé.

### **Délibération 2020-24 – Mise aux normes et modernisation des déchèteries communautaires – Autorisation de Programme – Création**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'une autorisation de programme relative à la mise aux normes et à la modernisation des déchèteries communautaires, conformément au tableau récapitulatif annexé.

### **Communication des Décisions du Bureau Communautaire et du Président**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE des décisions adoptées par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014,
- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

**Fait à Rombas, le 16 mars 2020**

**Le Président,**



**Lionel FOURNIER**